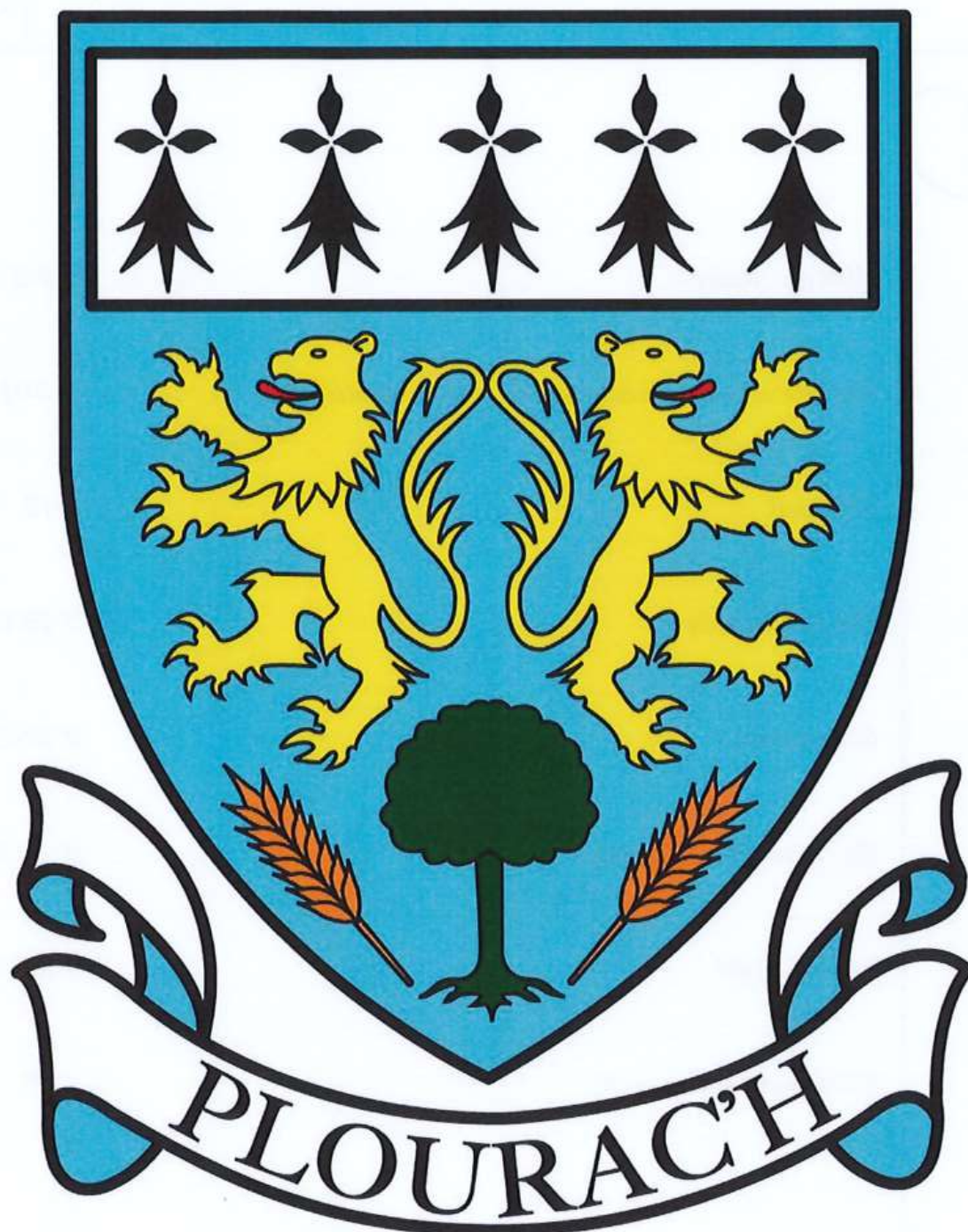


PLOURAC'H

BULLETIN MUNICIPAL



La Municipalité a le plaisir de vous remettre
ce bulletin d'information semestriel
sur votre commune.

N°75 JUIN 2026

SOMMAIRE NUMERO 75

<i>Mot du Maire</i>	<i>P 1-2</i>
<i>Compte rendu des réunions de conseil municipal</i>	<i>P 3-11</i>
<i>Etat civil</i>	<i>P 12</i>
<i>Vie communale</i>	<i>P 13-18</i>
<i>Associations</i>	<i>P 19-22</i>
<i>Des nouvelles de l'école</i>	<i>P 23-25</i>
<i>Communiqué</i>	<i>P 26-28</i>
<i>Evènements marquants</i>	<i>P 29</i>



MOT DU MAIRE

Chers Plourac'hoises et Plourac'hois,

J'ai le plaisir de vous rédiger ces quelques lignes en préface de notre 75ème bulletin municipal. Ce support de communication de la municipalité me permet de vous informer des décisions prises lors des conseils municipaux et également de vous faire le point sur les investissements décidés et votés lors du budget qui s'est tenu le 10 avril 2026.

Concernant la situation financière, notre collectivité a un faible endettement (à savoir, 138€/habitant, 209€/habitant en 2024) qui s'avère très faible puisque la région est à 675€/habitant et le département à 809€/habitant. Notre capacité d'autofinancement pour des projets est honorable avec un montant de 396€/habitant, bien supérieur à des communes de même strate qui se situe à 162€/habitant sur le département. Nous sommes ravis de ces chiffres qui nous permettent d'investir sereinement pour chacune et chacun d'entre vous dans les années futures. Je voudrais vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections municipales. Je m'engage avec l'équipe qui m'entoure à répondre à vos demandes et à investir à bon escient dans l'intérêt des administrés de la collectivité. Lors du budget, nous avons prévu divers investissements.

Voirie communale:

Réfection en enrobé de la voie communale de Coat Bloc et de la patte d'oie à la Croix Rouge, pour un montant de 58 000.00€ ttc et travaux de trécouche au village de Kerleret pour un montant de 9 340.00€ ttc, réalisés par l'entreprise Colas, l'assainissement et la préparation, par le service voirie de Guingamp Paimpol Agglomération.

Voirie rurale:

Des travaux d'empierrement, de busage et d'assainissement sont prévus sur le chemin de Kergonan et de Coatrescar-Klempétu pour un montant de 24 600.00€ ttc. Ces travaux seront effectués par l'entreprise Quentin Paul de Scrignac.

Annuellement nous effectuons des travaux concernant la voirie communale et rurale ce qui nous permet d'avoir un réseau en bon état. Bien que très onéreux, ces investissements sont importants pour la municipalité.

Aménagement urbain:

Nous allons procéder au changement de toutes les bordures bois mise en place lors de l'aménagement du bourg (en 2012) car elles sont détériorées. Nous allons donc les remplacer par des bordures en béton gravillonnées. Travail réalisé par le service voirie de Guingamp Paimpol Agglomération pour un total de 18 006€ ttc.



MOT DU MAIRE

Travaux église:

Des travaux sont prévus au clocher par la remise en état de la cloche « 2 », qui a nécessité un démontage et un envoi à Villedieu les Poêles (Manche), pour souduer au niveau de la fixation. La cloche présente une fêlure apparente pouvant la fendre.

Sont aussi prévus des travaux sur les moteurs de tintement et le changement de l'horlogerie dans la sacristie (matériel n'étant plus aux normes électriques) par l'entreprise Macé de Saint-Brieuc pour un montant de 17 476.00€ ttc.

Mairie:

Nous avons procédé au remplacement du poste informatique au secrétariat, par l'entreprise iT Solutions de Plounévezel. Le matériel étant arrivé vétuste et ne répondant plus aux nouvelles attentes. Le coût de cet achat est de 1 985.00€ ttc.

Salle Théophile Le Men:

Nous avons installé en lieu et place de l'évier dans la cuisine, une plonge professionnelle ainsi qu'une table en inox pour un coût de 955.00€ ttc. Matériel acheté auprès de la société Restonoble et installé par la collectivité.

Voici les investissements budgétisés pour l'année 2026, ils sont réalisés en autofinancement.

À ces dépenses viendront s'ajouter des travaux d'entretiens, retenus sur le budget de fonctionnement (bâtiments, voirie, espaces publics...).

Voilà en toute transparence la gestion de notre collectivité, concernant les investissements ainsi que les décisions prises, lors des réunions de conseils municipaux, qui sont jointes à ce bulletin et que vous pouvez également consulter en mairie ou sur le site internet.

Je reste à votre écoute lors de mes permanences (le lundi matin) ainsi que les adjoints. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants. N'hésitez pas à venir en mairie si besoin.

Informations diverses:

Dimanche 12 juillet à 18h30, cérémonie commémorative à Toul An Eol, à la mémoire d'André Penglaou.

Dimanche 27 septembre à 12h30, repas du CCAS, à la salle Théophile Le Men.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison estivale ainsi qu'un excellent semestre, au plaisir de se retrouver, notamment lors de moments conviviaux ou des festivités organisées par nos associations communales.

Toutes mes amitiés, le Maire,





COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 30 janvier

-Recrutement d'un agent contractuel (renouvellement de son contrat en CDD)

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide de reconduire le contrat de la secrétaire pour une durée de 3 ans.

-Présentation et adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp-Paimpol Agglomération - Exercice 2024

-Présentation et adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif - Exercice 2024

-Présentation et adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement non collectif (SPANC) - Exercice 2024

-Présentation et adoption du rapport d'activité annuel de la DSP Mobilité par Transdev GPA - Exercice 2024

-Cession d'une partie du domaine public à Cosquer L'Hostis pour l'euro symbolique

-Subventions 2026

1	ASSO EUROPE KREIZ BREIZH	80.00	18	GENEALOGIE DU POHER	30.00
2	ADAPEI	30.00	19	KBF	30.00
3	ALZHEIMZER 22	30.00	20	LA BELLE EQUIPE	100.00
4	AMICALE LAÏQUE DE PLOURAC'H	800.00	21	LA DIANE SOCIETE DE CHASSE	100.00
5	ANACR	30.00	22	LA VALLEE S'ANIME EHPAD CALLAC	100.00
6	ANIMATION RURALE ET SOLIDAIRE	100.00	23	LEUCEMIE ESPOIR	30.00
7	ARC EN CIEL VILLAGE VERT	30.00	24	LIGUE CONTRE CANCER	30.00
8	ASSO PARALYSES DE FRANCE	30.00	25	PLB	30.00
9	CARHAIX GYMNASIQUE	15.00	26	PROTECTION CIVILE	30.00
10	CHAPELLES ENVIES	50.00	27	RACING CLUB PLUSQUELLEC	100.00
11	CLUB ROC'HELLOU	200.00	28	RESTAURANTS DU CŒUR	30.00
12	COMICE AGRICOLE	300.00	29	SAPEURS POMPIERS CALLAC	100.00
13	D2	50.00	30	SECOURS CATHOLIQUE	30.00
14	DERNIERES CARTOUCHES CARHAIX	15.00	31	SECOURS POPULAIRE CALLAC	100.00
15	FONDS D'AIDE AUX JEUNES	140.00	32	SOLIDARITE PAYSANS	30.00
16	France ADOT	30.00	33	US CALLAC	15.00
17	France REIN	30.00	34	VOYAGE SCOLAIRE 30/€ PAR ENF	non déterminé

-Taux d'Imposition 2026

Taxe d'habitation résidences secondaires :	13.33%
Taxe sur le Foncier Bâti :	36.69 %
Taxe sur le Foncier non Bâti :	67,07 %

-Convention groupement de commandes achat d'énergies avec le SDE 22



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 5 mars

-Présentation des devis de voirie

VOIRIE 2026	PRIX TTC EN €
Reprise chemin exploitation St Maudez	3 692.80
Préparation et calage des enrobés Coat Bloc	3 153.00 + 3 853.60
Préparation et calage des enrobés Kerbodoin	3 754.50 + 3 376.80
Enrobé Coat Bloc 740 m	44 216.04
Enrobé Kerbodoin 480 m	27 204.54
TOTAL TTC	89 251.28
TOTAL HT	71 401.02
AMO (2.5% du montant total HT)	1 785.02
TOTAL TRAVAUX VOIRIE	91 036.30

-Présentation devis réparation de la cloche de l'église

MACÉ ENTREPRISES 17 475.94€ TTC

-Présentation devis remplacement des bordures parking mairie et bourg

Service voirie Guingamp Paimpol Agglomération (bourg) 11 104.00€ TTC

Service voirie Guingamp Paimpol Agglomération (parking) 6 902.00€ TTC

-Présentation du Projet de l'association D2

Mise en place d'ateliers dans un House » sur le parking devant au 7 août.

espace itinérant « Tiny le boulodrome du 20 juillet





COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 22 mars

-Installation du Conseil Municipal : Election du Maire

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé dans l'urne son enveloppe.

Premier tour de scrutin

Nombre total de conseillers municipaux : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de procuration : 1

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. Yannick LARVOR a obtenu : 11 voix (onze)

M. Yannick LARVOR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

-Installation du Conseil Municipal : Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire informe que la création du nombre de poste d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, ce pourcentage donnant pour la Commune de Plourac'h un effectif maximum de trois (3) adjoints.

Vu la proposition de M. le maire de créer 2 ou 3 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour 3, 1 voix pour 2, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE de créer 3 postes d'adjoints au maire.

CHARGE M. le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois (3) adjoints au maire.



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 22 mars suite

-Installation du Conseil Municipal : Désignation des trois Adjoints

Le conseil municipal a décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire.

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire au scrutin secret de liste à la majorité absolue, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Liste de candidats :

Liste conduite par : Philippe LE GUILCHER

1. Philippe LE GUILCHER

2. Corinne LOZAC'H

Jean-Pierre GUILLERM

Après appel nominal, chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Résultat du premier tour :

- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

La liste conduite par Philippe LE GUILCHER a obtenu : 11 voix.

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire :

1er adjoint : Philippe LE GUILCHER

2e adjoint : Corinne LOZAC'H

3e adjoint : Jean-Pierre GUILLERM

Les intéressés ont déclaré accepter leurs fonctions.

-Détermination des Indemnités de fonction Maire et Adjoint

Maire : 25% de l'indice brut terminal de la FP,

- ♦ 1^{er} Adjoint au Maire : 10% de l'indice brut terminal de la FP,
- ♦ 2^{ème} Adjoint au Maire : 5% de l'indice terminal brut de la FP,
- ♦ 3^{ème} Adjoint au Maire : 3% de l'indice terminal brut de la FP.

-Délégations données au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal, un certain nombre de délégation doivent être mises en place afin de faciliter la gestion quotidienne de la Commune. Ces délégations sont régies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner à Monsieur le Maire : partie ou intégralité des alinéas l'article L2122-22 du CGCT (modifié par la LOI n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 13) ci-après énoncées :

« Le maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

6° D'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; »



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 22 mars suite

- Désignation des représentants de la Commune au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des représentants communaux au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération. Il précise que les conseillers communautaires sont désignés automatiquement dans l'ordre du tableau. Le nombre de sièges pour Plourac'h s'élève à deux, un titulaire et son suppléant.

Le Conseil Municipal prend acte de ses dispositions et propose au Maire et au Premier Adjoint d'être les représentants de Plourac'h au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération. Tous deux acceptent la proposition.

Par voie de conséquence, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, en tant que

Conseiller Communautaire au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération :

M. Yannick LARVOR, Maire

M. Philippe LE GUILCHER, Premier Adjoint.

Séance du 10 avril

- Approbation du **Compte Financier unique 2025**

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	96 634,97			69 266,08	96 634,97	69 266,08
Opérations de l'exercice	341 178,38	294 220,42	253 041,57	408 671,80	594 219,95	702 892,22
Résultat de clôture	-46 957,96		155 630,23		108 672,27	
Restes à réaliser	125 511,60	56 064,00			125 511,60	56 064,00
TOTAUX CUMULES	437 813,35	294 220,42	253 041,57	477 937,88	690 854,92	772 158,30
RESULTATS DEFINITIFS	143 592,93			224 896,31		

- Affectation du résultat

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 EXCÉDENT **224 896.31 €**

Exécution du virement à la Section d'Investissement (SI - Art 1068) **213 040.53 €**

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (SF - Art 002) **11 855.78 €**

- Vote du Budget Prévisionnel 2026

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes = **388 000.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes = **404 784.31 €**



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 10 avril (suite) :

-Création d'une commission municipale d'action sociale et désignation de ses membres

Les membres sont désignés comme suit :

Maire :

Yannick LARVOR

Conseillers Municipaux :

Philippe LE GUILCHER

Alain LE COANT

Huguette LARHANTEC

Corinne LOZAC'H

Marie-Amélie PONS

Membres extérieurs

Raymonde LE GUILCHER

Marcel PÉDRON

Nelly THORAVAL

-Programme Voirie retenu pour 2026

PROGRAMME VOIRIE	PRIX TTC
Reprise chemin exploitation St Maudez	3 692,80 €
Coat Bloc	51 222,64 €
Patte d'oie Croix Rouge	6 910,60 €
Kerleret	9 334,60 €
TOTAL TTC	71 160,64 €
AMO (2.5% du montant total HT)	1 051,65 €
TOTAL TRAVAUX VOIRIE	72 212,29 €



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 18 mai :

-Indemnités pour tous les conseillers municipaux

Suite à la demande d'un des conseillers municipaux lors de la dernière réunion, le maire interroge l'assemblée sur l'instauration d'une indemnité à tous les conseillers :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 5

Le Maire propose les indices et les montants suivants :

% DE L'INDICE BRUT	VALEUR DE BASE	MONTANT EN € BRUT/MOIS
1%	4110,52	41,10
0,80%	4110,52	32,88
0,50%	4110,52	20,55

Puis les met aux votes à bulletin secret :

1% : 3 voix

0.8% : 1 voix

0.5% : 6 voix

Blanc : 1 voix

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux conseillers municipaux.

Article 1^{er}. - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 4110.52, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Conseillers municipaux : **0.5% de l'indice brut terminal de la FP**

Article 2. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 065 du budget communal.

Article 3. - Cette indemnité sera versée une fois par an, en fin d'année civile, vers mi-décembre.

-Désignation de deux élus pour participer aux réunions D2

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'association D2 qui souhaite que les communes du secteur de CALLAC désignent deux référents au sein de leur conseil municipal. Il présente également le bilan 2025 des actions menées par l'association sur le bassin de vie. Après un tour de table le conseil décide à l'unanimité de désigner :

Monsieur Jean-Pierre GUILLERM et Monsieur Alain LE COANT comme représentants pour la commune de PLOURAC'H.



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 18 mai (suite) :

- Désignation d'un membre au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Philippe LE GUILCHER, 1^{er} Adjoint, membre au sein de cette commission.

- Étude des candidatures et attribution du logement adapté

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes candidatures pour la location du logement communal au 8 bis rue de l'Argoat.

Après étude des différentes candidatures, après en avoir débattu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le logement (non meublé) à Madame Julie LE DINAHET, à compter du 1^{er} juin 2026 (à condition que les travaux soient terminés) ;
- De fixer le montant du loyer mensuel à 406.70 € (sans les charges) ;
- Le loyer pourra être révisé tous les ans en novembre suivant l'indice de construction ;
- D'autoriser le Maire à établir et remplir un état des lieux ;
- De fixer la caution à 406.70 €uros ;
- D'autoriser le Maire à établir et signer le bail de location pour une durée de 6 ans renouvelable.

- Décision Modificative DM 01

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026 il n'y a pas de prévision budgétaire au chapitre 204.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la modification suivante :

Libellé article	Crédits BP	Mouvement	Crédits après mvt
20415331 Subventions d'équipement aux EPL, biens mobiliers...	0,00 €	640,50 €	640,50 €
2315 VOIRIE 2026	74 861,91 €	-640,50 €	74 221,41 €
TOTAUX :	74 861,91 €	0,00 €	74 861,91 €

- Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de BOLAZEC et SCRIGNAC

Monsieur le Préfet du Finistère demande d'émettre un avis concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes voisines de SCRIGNAC et BOLAZEC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis **favorable** :

Pour :10
Contre :1



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Séance du 18 mai (suite) :

OBJET : Désignation de trois conseillers municipaux pour les commissions thématiques de Guing Paimpol-Agglomération

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 28 avril 2026 du conseil d'agglomération qui a approuvé la création de 8 commissions thématiques.

Dans le cadre de la mise en place de ces commissions il invite le conseil municipal à désigner 3 représentants afin de permettre le lancement des réunions de travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner :

-Alain LE COANT
-Aurélien FER
-Lynda LOISEAUX

OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Afin de simplifier la fiscalité des logements vacants, la taxe sur les locaux vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) sont supprimées le 31 décembre 2026.

À compter du 1er janvier 2027, et en application de l'article 1406 bis du code général des impôts (CGI), une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est créée en lieu et place.

Elle est due par les propriétaires de logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition depuis au moins :

- une année en zone tendue
- deux années hors zone tendue

Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Séance du 5 juin:

OBJET : Élections sénatoriales : désignation du délégué et de ses suppléants

Délégué : Monsieur Yannick Larvor, né le 29/09/1965 à Carhaix-Plouguer a été proclamé élu au 1^{er} tour (11 voix) et a déclaré accepter le mandat.

Suppléants : Monsieur Jean-Pierre Guillerm, né le 11/05/1958 à Yverres a été proclamé élu au 1^{er} tour (11 voix) et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Philippe Le Guilcher, né le 14/02/1968 à Carhaix-Plouguer a été proclamé élu au 1^{er} tour (11 voix) et a déclaré accepter le mandat.

Madame Corinne LOZAC'H, née le 10/08/1969 à Carhaix-Plouguer a été proclamée élue au 1^{er} tour (11 voix) et a déclaré accepter le mandat.



NAISSANCES:

Marceau METZGER 8 février, Place du 19 mars

Sarah, Eve FLASON 13 avril, Craff Iven

Séléné FLEOUTER CRÉTEL 6 mai, le Rhun

BAPTÊMES:

Gabriel et Arthur

MOISAN 2 mai,

Pors An Born



DÉCÈS:

Marie JEGOU 27 janvier, Kerho

Anna LE CAM 16 février, La Villeneuve

Robert LUCAS 17 mars, Coat Bloc

Serge GUILLERM 21 mai, Rue Kastel Ar Poder





VIE COMMUNALE

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ 18 JANVIER



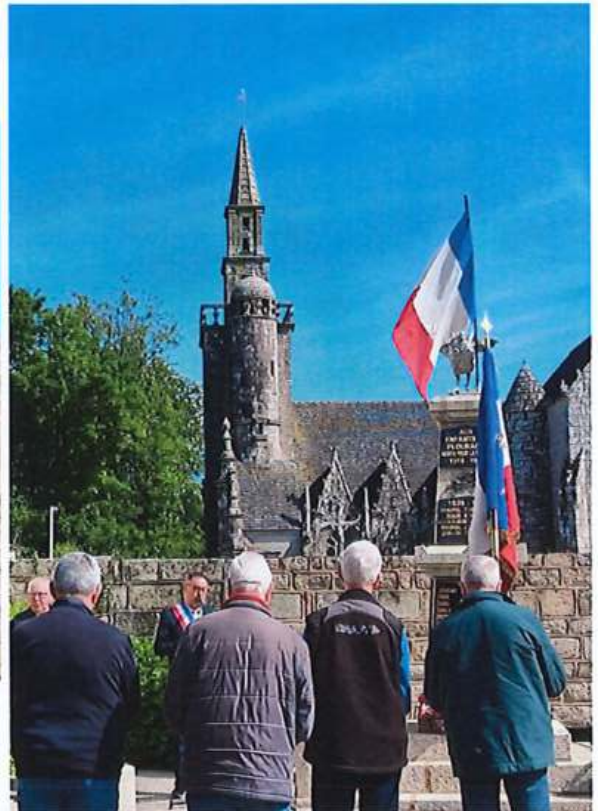


COMMÉMORATION DU 19 MARS





COMMÉMORATION DU 8 MAI





DÉPART DE LA CLOCHE 5 MAI



FÊTE DES VILLAGES 31 MAI





PARDON 21 JUIN



PROCESSION À LA FONTAINE





RÉCEPTION TRAVAUX LOGEMENT LOCATIF





AMICALE LAÏQUE



Remise des calculatrices « collège » par l'Amicale Laïque de PLOURAC'H offertes aux élèves qui partent en 6ème.





CLUB DU ROC'HELLOU

Une année dynamique et conviviale



Le Club du Roc'hellou poursuit son chemin dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver. Nous sommes heureux de constater que notre association accueille régulièrement de nouveaux adhérents, preuve que les moments de partage et d'amitié ont toujours leur place dans notre commune.

Notre assemblée générale s'est tenue le **3 février**, avec l'élection du nouveau bureau :

- **Président** : Mel Body, assistée de Catherine ;
- **Secrétaire** : Jean-Yves, assisté de Brigitte ;
- **Trésorière** : Jo Milsom, assistée de Pascal.

Un grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre le club.

Le début de l'année a été marqué par deux interventions très intéressantes de Jean-Paul : l'une sur la sécurité à la maison, l'autre sur le Code de la route. Ces rencontres ont suscité de nombreux échanges et ont été appréciées de tous.

Le **2 juin**, nous avons partagé un excellent repas à Locarn, dans une ambiance chaleureuse et amicale, fidèle à l'esprit du Club du Roc'hellou.

Cette année, de nouveaux jeux ont également été introduits lors de nos rencontres. Ils connaissent un véritable succès et contribuent à attirer de nouveaux participants. Nous nous réjouissons de voir notre club grandir tout en conservant son caractère accueillant et familial.

Les prochains mois s'annoncent tout aussi riches en activités. Nous donnons déjà rendez-vous à tous pour :

- une après-midi de **country dance** le **20 septembre** ;
- l'atelier « **Fait avec les aiguilles** », pour partager le plaisir du tricot, de la couture et des travaux manuels ;
- une conférence de Samuel sur le jardinage adapté au climat breton ;
- ainsi qu'une présentation de Hugh sur la généalogie, un sujet toujours passionnant pour mieux connaître nos racines et notre histoire.



Le Club du Roc'hellou reste ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent passer un moment agréable, faire de nouvelles rencontres ou simplement partager un peu de leur temps dans la convivialité. Nous serons ravis d'accueillir de nouveaux membres et de continuer ensemble cette belle aventure associative.

À bientôt au Club du Roc'hellou !



COMITÉ DES FÊTES

CONCOURS DE BELOTE 2 FÉVRIER



FÊTE DES VILLAGES 31 MAI



REPAS DU PARDON 21 JUIN





ANIMATIONS RURALES ET SOLIDARITÉ

En 2025, les bénéfices de nos animations ont permis de soutenir, comme les autres années, le jardin solidaire de Callac (200€) et l'association « Lumière des Solidarités » pour l'aide à la scolarisation d'enfants en Guinée et à Madagascar (1 000€).

L'assemblée générale du 13 mars 2026 a approuvé le programme des animations 2026 dont une bonne partie a déjà eu lieu :

– à Crégoat en Carnoët pour l'atelier greffe d'arbres fruitiers le 14 mars ainsi que l'atelier cuisine indienne le 19 avril,

– la balade « Plantes comestibles et médicinales » était située cette année à Kergadoret en Calanhel le 23 mai,

– la journée ornitho du 14 juin s'est déroulée dans les Monts d'année, sur une partie du sentier « Roc'h an Teuz » de La Feuillée et au chaos de Mardoul sur St Herbot. Jean-Pierre Annezo, notre ornitho, ayant fait une mauvaise chute deux jours avant la balade, a été remplacé, au pied levé, par Pascal Bourdon, technicien environnement.

Deux activités restent à venir :

– Le dimanche 13 septembre, ARES fêtera ses 20 ans de balades animées. Quatre parcours avec surprises (3, 6, 9, 14 km) seront proposés au départ du bourg de Plourac'h ou du parking des landes de St Maudez, suivis d'un goûter à la chapelle avec spectacle de morceaux choisis dans ces 20 années. Et pour rappeler notre attachement à la cause africaine, un marionnettiste sénégalais nous transportera dans un village de brousse. Pour terminer l'après-midi, les danseuses d'Herborescence nous raviront de leurs acrobaties.

– Le samedi 17 octobre, des couples de sonneurs et chanteurs locaux animeront un fest-noz à la salle polyvalente de Plourac'h.

Bon été à tous.

dim 13 sept
avec ARES

20 ans
de balades animées
ça se fête !

Avec 4 parcours au choix

- 13h45 / 9 et 14km / du Bourg
- 14h30 / 6 km / parking St Maudez
- 15h15 / 3 km / parking de St Maudez

PLOURAC'H

5€ adulte / 2€ jusqu'à 11 ans goûter inclus

Org. ARES : 0296450362 / 0608738032 / oseraie@orange.fr



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Les bénéfices du Marché de Noël, organisé par l'association Dansou Kreiz Breiz, ont été utilisés pour l'achat de mobilier de rangement pour l'école.



L'école de PLOURAC'H et celle de CARNOËT en visite au Puy du Fou.





DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

LES ÉLÈVES DE CM1-CM2 RACONTENT LEUR VOYAGE SCOLAIRE DU 1ER AU 5 JUIN

Cette année, on est partis en classe
découverte avec l'école de Carnoët.
Sur la route, on s'est arrêtés au château
de Tiffauges. Là-bas, on a vu des
spectacles sur le Moyen-Âge.
Le lendemain on est allés au Puy du Fou.
Le mercredi on a visité l'ancienne mine de
charbon de Fumoreau. Le jeudi nous avons
été une deuxième journée au Puy du Fou.
Sur la route du retour,
on s'est arrêtés pour faire
un tour en barque sur le marais
Poitevin. Le logement était trop bien.

Louane, Adèle, Elsa, Valentin, Candice
Gabriel.



Cassandre
Mauvean
Angelina
Léana

Milo

Les chambres étaient toutes superbes
Le personnel était très gentil
Le site de la classe découverte
était trop bien. Nous sommes allés
au Puy du Fou, visiter une ancienne mine
On a aussi fait un tour de
barque sur le marais Poitevin.
Au Puy du Fou, on a vu plusieurs spectacles
comme le secret de la lance, le bal des oiseaux
fantômes. ou encore les Vikings par exemple.



Le voyage scolaire

Nous sommes allés en week-end au centre Sarah-Adès le logement était super on avait une douche dans chaque chambre nous sommes allés au château de Tiffauges on a vu des spectacles ainsi que des animations. Le deuxième jour on a été au Puy du Fou nous avons vu des spectacles. Le troisième jour nous avons visité une reconstitution d'une mine de charbon.

Jeudi nous sommes repartis au Puy du Fou nous avons visité d'autres spectacles. Vendredi nous avons fait une balade en barque et nous avons eu droit à un Tour de magie.

YUNA.P

Nanou

Nadyson

Latika

Maeghan

YOUNA.L.B

Leila



COMMUNIQUÉ



HORAIRES DE PASSAGE

PLOEZAL - CALLAC		Jeudi 27 août		
Km		Itinéraire	Routes	Horaires
0		PLOEZAL	D20	12:30
2		RUNAN	D20	12:34
6,2		PONTREUX	NC	12:40
9		PLOEZAL	D6	12:45
12,3		RUNAN	D20	12:50
15,3		PLOUEC DU TRIEU	D65	12:55
20,6		SAINT CLET	D65	13:03
27,2	HG 1	SQUIFFEC	EV	13:13
29,6		TREGONNEAU	EV	13:17
34,5		KERMOROC	D32	13:25
37,1		SAINT LAURENT	D32	13:29
41,5		PERDENNEC	D113	13:36
47,2	HG 2	PENC BREZ	NC	13:45
52,9		TREGLAMUS	D98	13:54
59,4		GURUNHUEL	D20	14:04
63,7	HG 3	COTE DE KERERIAND	D64	14:11
67,2		PLUGONVER	D54	14:17
82,7	HG 4	FORET DE BEFFOU	D11	14:41
86,4		LOHUEC	D42	14:47
90,4		CALANHEL	D42	14:53
95		ENTREE CIRCUIT	D11	15:01
95,4		CALLAC	D11	15:01
97,4	HG 5	BOTHEL	EV	15:04
99,4		PREMIER PASSAGE	EV	15:07
105,2		DEUXIEME PASSAGE	EV	15:17
111		TROISIEME PASSAGE	EV	15:26
115	HG 6	BOTHEL	EV	15:32
116,8		QUATRIEME PASSAGE	EV	15:35
122,6		CINQUIEME PASSAGE	EV	15:44
128,4		SIXIEME PASSAGE	EV	15:53
134,2		ARRIVEE	EV	16:02

INFORMATION AUX USAGERS DE LA ROUTE

À l'occasion du passage de la course, la circulation sera momentanément perturbée.
Cette épreuve se déroule sous arrêté préfectoral autorisant un usage exclusif temporaire de la chaussée.

Les signaleurs présents aux carrefours sont des bénévoles mobilisés pour la sécurité de tous.

Merci de suivre leurs indications et d'adapter votre conduite à l'approche de la course.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.



La course en direct sur :



@kreizbreizhelites

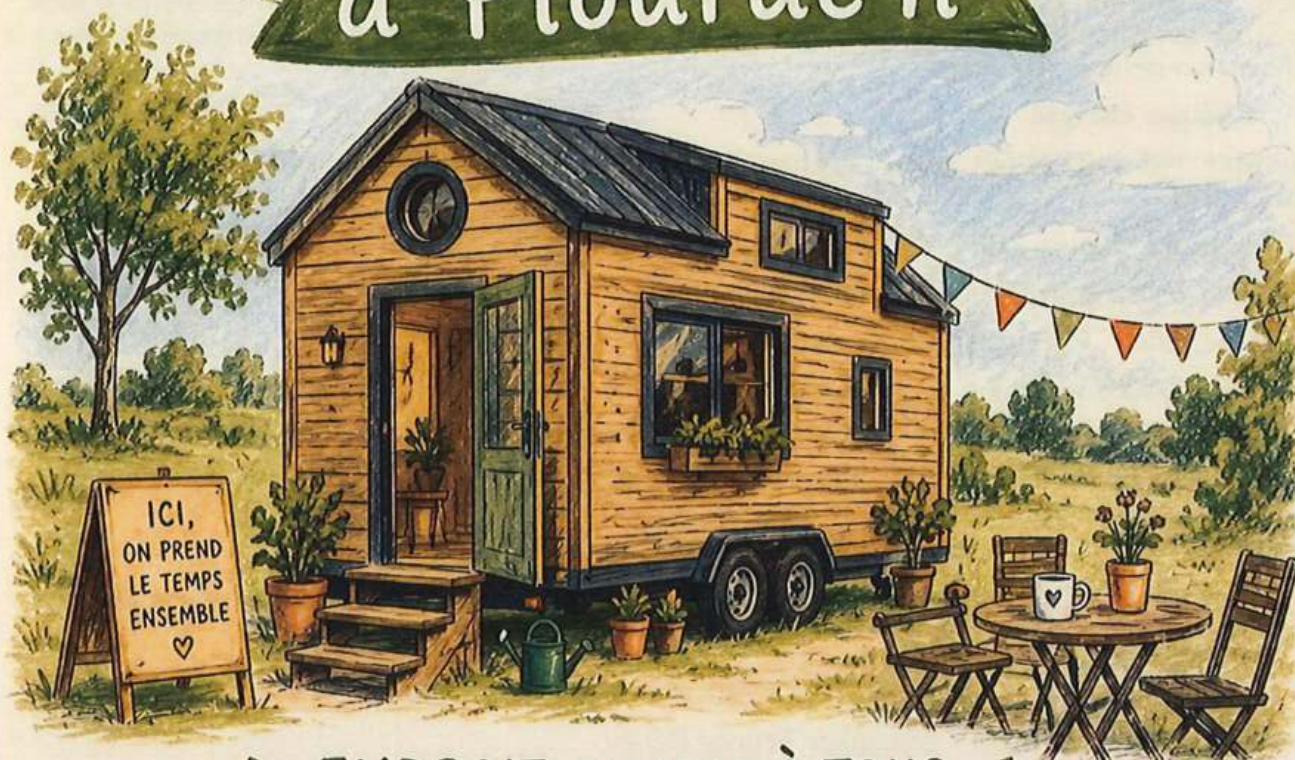


COMMUNIQUÉ

TINY HOUSE SUR LE PARKING EN FACE DU BOULODROME

PERMANENCES ASSURÉES PAR L'ASSOCIATION D2

du 20 juillet
au
07 août
à Plourac'h



ENDROIT OUVERT À TOUS



On vous accueille
avec un café !



Partager
des coups
de main



Des bons
moments



Discuter,
échanger,
partager



Rencontrer
du monde !



Venez comme vous êtes, repartez le cœur plein !





LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Aides à l'énergie 2026

Les dispositifs pour réduire vos dépenses énergétiques

Face à l'évolution des prix de l'énergie, l'État met à disposition plusieurs dispositifs d'aide en 2026 pour accompagner les ménages dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et la rénovation de leur logement.

1. Chèque énergie

Montant: 48 à 277€/an selon revenus, **Versement automatique**, **Validité:** jusqu'au 31 mars 2027

Nouveauté depuis 2024 : ne finance plus les travaux de rénovation (factures uniquement).

2. Aides à la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' Parcours par geste

Jusqu'à 5 000 € pour une pompe à chaleur

- Montant selon revenus (3 catégories : bleu, jaune, violet)

Suppression des aides pour les chaudières biomasse et l'isolation des murs (par l'intérieur et par l'extérieur)

MaPrimeRénov' Parcours Accompagné (rénovation d'ampleur)

- Jusqu'à 80 % du montant des travaux pour les ménages très modestes avec une limite de 32 000€ pour ces ménages
- Gain minimum de 2 classes au DPE requis entre autres (logements E, F, G)
- Accompagnement MAR + conseiller France Rénov

3. Aides pour l'énergie solaire

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques bénéficie d'aides spécifiques en 2026.

4. Se faire accompagner

- France Rénov' : 0 808 800 700 (gratuit) | france-renov.gouv.fr

Simulateur d'aides : <https://mesaides.france-renov.gouv.fr/>

Conseil : Avant tout engagement, demandez plusieurs devis à des professionnels certifiés RGE et vérifiez votre éligibilité aux différentes aides. Ne signez jamais un devis avant d'avoir déposé vos demandes d'aides !



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

INSTALLATION DU MODULAIRE



VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DE PHOTOS D'ARMAND MADEC À CALLAC LE 18 AVRIL





PLOURAC'H

MAIRIE : Horaires d'ouverture au public:

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00	9H30-12H30	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00
APRES-MIDI	13H30 – 17H30	13H30 – 17H30		13H30– 17H30	13H30– 17H30

Tél:02.96.45.02.94 Mail:mairiedeplourach@wanadoo.fr

SRPI: Horaires des permanences:

	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN		8H30 – 12H30
APRES-MIDI	13H00– 17H00 (S)	13H30– 17H30



Tél:02.96.45.02.94 Mail:sрпи.cpp@laposte.net



PERMANENCES DES ÉLUS :

Maire :

Yannick LARVOR le lundi de 10 h à 12 h.

Premier Adjoint :

Philippe LE GUILCHER le vendredi de 11 h à 12 h.

Deuxième Adjointe:

Corinne LOZAC'H le jeudi de 11h à 12h.

Troisième Adjoint :

Jean-Pierre GUILLERM le mardi de 11h à 12h.

TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Le ramassage des bacs à couvercle jaune, pour la collecte sélective, et des bacs à couvercle gris, pour les ordures ménagères, est assuré toutes les deux semaines par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tri sélectif : semaine paire - Ordures ménagères : semaine impaire.

Conteneurs à verre : ils se situent au carrefour des routes qui mènent soit à Balanou soit à Klempétu, et au Bourg sur le parking en face de la mairie (plus un derrière la salle polyvalente).

